



## AVIS AUX MÉDIAS

Le vendredi 29 novembre 2019

# Séance d'information générale : liens utiles

Pour donner suite à la séance d'information générale sur l'ouverture de la 43<sup>e</sup> législature, vous trouverez ci-dessous des liens vers les ressources dont il a été question.

### Ouverture de la 43<sup>e</sup> législature

- Fiche d'information : [Processus d'élection de la présidence de la Chambre des communes](#)
- Fiche d'information : [Les premiers jours de la 43<sup>e</sup> législature](#)
- Vidéo : [Élection de la présidence](#)
- Ébauche de l'ordre du jour pour le 5 décembre 2019 (ci-joint)
- Pour des mises à jour régulières sur les travaux qui se déroulent à la Chambre des communes, suivez [@CdcChambre](#).

### Publications et documents de référence parlementaires sur [noscommunes.ca](#)

Sous [Travaux parlementaires](#), vous trouverez :

- L'[Ordre projeté des travaux](#) – Un ordre du jour provisoire qui énumère toutes les affaires émanant du gouvernement et des députés qui devraient être étudiées ce jour-là.
- Le [Feuilleton](#) – L'ordre du jour officiel de la Chambre des communes, publié en concomitance avec le Feuilleton des avis pour chaque jour de séance. Il énumère toutes les affaires qui peuvent être soulevées à la Chambre ce jour-là.
- Le [Feuilleton des avis](#), les plus récents [Journaux](#), les plus récents [Débats](#), et [Aujourd'hui à la Chambre](#) – La Chambre produit des documents à l'intention des députés, de leur personnel et du grand public. Ces documents permettent à tous les intéressés de suivre les travaux parlementaires. Ils sont le compte rendu permanent des débats, des décisions et des questions étudiées par la Chambre ou par ses comités.

La documentation de référence [d'ordre procédural](#) comprend :

- Le [Règlement](#) – Les règles écrites qui régissent les travaux de la Chambre. De nature permanente, ces règles continuent d'être valides à la fin d'une session ou d'une législature.
- [La procédure et les usages de la Chambre des communes](#) – Ouvrage clé de procédure parlementaire, ce livre décrit de manière exhaustive les règles, les usages et les précédents qui se sont développés depuis les débuts de la Confédération en 1867.
- [Notre procédure](#) – Un recueil en ligne d'articles qui expliquent le fonctionnement de la procédure à la Chambre des communes et au sein de ses comités.

### Autres

- [Bureau de régie interne](#)
- [Salle de presse](#)
- Comptes de [médias sociaux de la Chambre des communes](#)

**Pour plus de renseignements :**

Heather Bradley  
Directrice des communications  
Bureau du Président de la Chambre des communes  
613-995-7882 | [heather.bradley@parl.gc.ca](mailto:heather.bradley@parl.gc.ca)



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

**HOUSE OF COMMONS  
43rd PARLIAMENT  
FIRST SESSION**

**CHAMBRE DES COMMUNES  
43<sup>e</sup> LÉGISLATURE  
PREMIÈRE SESSION**

**OPENING**

**OUVERTURE**

**Thursday, December 5, 2019, at 9:00 a.m.**

**Le jeudi 5 décembre 2019 à 9 heures**

1. Bells at 8:55 a.m., no parade or prayer.
2. The Usher of the Black Rod arrives and announces that the attendance of members in the Senate Chamber is desired.
3. Members make their way to the Senate where they are informed that they must choose a Speaker.
4. Once members have returned to the Chamber, the Clerk invites the Dean of the House to take the Chair as the officer presiding over the election of a Speaker.
5. The Presiding Officer calls upon any candidate for the office of Speaker to address the House for five minutes. Then, the sitting is suspended.

*Suspension (30 minutes)*

6. Bells to call the members back to the House ring for five minutes.
7. The election of a Speaker begins. Members number the candidates by order of preference.
8. Once voting is complete, votes are counted according to first preferences and redistributed to subsequent preferences, if required, until a candidate achieves a majority.
9. Bells then call the members back to the House.
10. The Presiding Officer will announce the name of the successful candidate.
11. The Speaker-elect takes his/her seat and calls on members rising to offer congratulations.
12. The Speaker reads a letter (in English and French) from the Secretary to the Governor General advising that Her Excellency will be arriving at the Senate later that day.

13. The Speaker suspends the sitting.

*Suspension*

14. Bells (5 minutes).
15. The Usher of the Black Rod arrives to and announces that the attendance of members in the Senate Chamber is desired.
16. Members make their way to the Senate where the Speech from the Throne is read.

1. Sonnerie d'appel à 8 h 55., pas de cortège, ni de prière.
2. L'huissier du bâton noir arrive et déclare que la présence des députés est désirée au Sénat.
3. Les députés se rendent au Sénat ou ils apprennent qu'ils doivent choisir un Président.
4. Une fois que les députés sont revenus en Chambre, le greffier invite le doyen de la Chambre à prendre place au fauteuil afin de présider à l'élection à la présidence.
5. Le président d'élection invite les candidats au poste de Président à prendre tour à tour la parole pendant cinq minutes. Ensuite, la séance est suspendue.

*Suspension (30 minutes)*

6. La sonnerie d'appel des députés à la Chambre retentira pendant cinq minutes.
7. L'élection du Président débute. Les députés numérotent les candidats par ordre de préférence.
8. Une fois le vote complet, le dépouillement se fait en fonction des premiers choix et des choix suivants, au besoin, jusqu'à ce qu'un candidat ait obtenu une majorité.
9. La sonnerie d'appel rappelle les députés à la Chambre.
10. Le président d'élection annoncera le nom du candidat élu.
11. Le Président élu prend son siège et donne la parole aux députés qui veulent offrir leurs félicitations.
12. Le Président donne lecture de la lettre (en français et en anglais) de la secrétaire de la gouverneure générale l'informant que Son Excellence arrivera au Sénat plus tard cet après-midi.

13. Le Président suspend la séance.

*Suspension*

14. Sonnerie d'appel (5 minutes).
15. L'huissier du bâton noir arrive et déclare que la présence des députés est désirée au Sénat.
16. Les députés se rendent au Sénat où le discours du Trône est lu.

17. Once members have returned to the Chamber, the Speaker reports the traditional claim of the Commons' rights and privileges.

18. The Prime Minister introduces the *pro forma* Bill C-1, An Act respecting the Administration of Oaths of Office.

*The motions are deemed adopted.*

19. The Prime Minister moves that the Speech of Her Excellency the Governor General be taken into consideration later this day.

*Speaker puts question to the House.*

20. The Speaker notifies the House of appointments made to the Board of Internal Economy.

21. The President of the Treasury Board moves the motion for the continuing order for supply.

*Speaker puts question to the House.*

22. The Speaker informs the House of the adjustment to the number of allotted days in the current supply period.

23. The Government House Leader moves the appointment of the Standing Committee on Procedure and House Affairs.

*Speaker puts question to the House.*

24. Appointment of Deputy Speaker of the House and Chair of Committees of the Whole.

*Speaker puts question to the House.*

25. The Clerk reads the order for consideration of the Speech from the Throne.

*Speaker calls on the mover for the Address in reply to the Speech from the Throne.*

26. The mover makes his/her speech (not exceeding 20 minutes) and, as he/she concludes, moves the motion for the Address in Reply to the Speech from the Throne.

27. The Speaker recognizes the seconder (speech not exceeding 20 minutes followed by questions and comments not exceeding 10 minutes).

28. The Leader of the Opposition moves the motion to adjourn the Address debate.

*Speaker puts the question to the House.*

29. The Government House Leader moves the motion to adjourn the House.

*Speaker puts question to the House.*

30. The House adjourns until 10:00 a.m., Friday, December 6, 2019, pursuant to Standing Order 24(1).

17. Une fois que les députés sont revenus en Chambre, le Président fait rapport de la réclamation traditionnelle des droits et des privilèges des Communes.

18. Le premier ministre dépose le projet de loi *pro forma* C-1, Loi concernant la prestation des serments d'office.

*Les motions sont réputées adoptées.*

19. Le premier ministre propose que le discours de Son Excellence soit pris en considération plus tard aujourd'hui.

*Le Président met la question aux voix.*

20. Le Président informe la Chambre des nominations au Bureau de régie interne.

21. Le président du Conseil du Trésor propose une motion désignant un ordre du jour permanent pour l'étude des subsides.

*Le Président met la question aux voix.*

22. Le Président informe la Chambre du changement dans le nombre de jours désignés pour la période des subsides en cours.

23. Le leader du gouvernement à la Chambre propose la constitution du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

*Le Président met la question aux voix.*

24. Nomination du vice-président de la Chambre et président des comités pléniers.

*Le Président met la question aux voix.*

25. Le greffier donne lecture de l'ordre portant prise en considération du discours du Trône.

*Le Président donne la parole au proposeur du débat en réponse au discours du Trône.*

26. Le proposeur prononce son discours (ne dépassant pas 20 minutes) et à la fin propose la motion portant sur l'Adresse en réponse au discours du Trône.

27. Le Président donne la parole à l'appuyeur (discours ne dépassant pas 20 minutes suivi des questions et commentaires ne dépassant pas 10 minutes).

28. Le chef de l'opposition propose l'ajournement du débat sur l'Adresse.

*Le Président met la question aux voix.*

29. Le leader du gouvernement à la Chambre propose l'ajournement de la Chambre.

*Le Président met la question aux voix.*

30. La Chambre s'ajourne jusqu'au vendredi 6 décembre 2019 à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.